

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 janvier 2021

L'année 2021 sera une année électorale. Suivre les séances du Conseil est le meilleur moyen, pour les citoyens, de s'informer. «On n'est jamais mieux servi que par soi-même», dit le dicton.

Victime de notre popularité et du confinement

Après ses souhaits aux citoyens pour l'année 2021, la mairesse a exposé une problématique assez importante, généralisée à toutes les Municipalités des Laurentides depuis l'annonce du confinement d'après les Fêtes: la prise d'assaut des sentiers.

Comme les stationnements attendus à ces pistes ne peuvent contenir toutes les voitures des utilisateurs, il y a eu débordement dans les rues malgré l'interdiction de stationner sur l'entièreté du territoire de la municipalité.

Ainsi donc, un certain nombre de personnes délinquantes (entre 20 et 30) ont reçu, à ce jour, des constats d'infraction par les employés de la Municipalité.

Plusieurs citoyens du secteur Filion, Dunan et des Nations, secteur dont les routes sont très étroites, ont demandé, lors de la période de

questions, de poser des affiches de signalisation indiquant plus visiblement cette interdiction que celle retrouvée sur les panneaux de signalisation. Le conseiller Sylvain Harvey a appuyé cette demande.

Par ailleurs, la mairesse a demandé l'aide de la population. Transmettre l'information aux connaissances et aux amis et ne pas hésiter à appeler la Sureté du Québec lors de situations graves.

Activités pour les citoyens

La conseillère Catherine Hamé a annoncé lors de son rapport du comité des Loisirs que les cours étaient annulés par manque d'inscriptions. Cependant, les glissades, la patinoire et les modules de jeux sont ouverts.

Le gouvernement a demandé de mettre les bibliothèques à la disposition des étudiants qui ont besoin de matériel informatique pour leurs études. Pour ce faire, ils doivent contacter la responsable de la bibliothèque.

Les chemins

Lorsqu'un propriétaire riverain du chemin Sainte-Anne-des-Lacs doit

effectuer des travaux dans l'emprise, pour la portion appartenant au ministère des Transports (MTQ), celui-ci doit obtenir une permission. Pour éviter qu'il doive s'adresser directement au MTQ, la Municipalité pourra agir en son nom. Normalement, le coût de ces travaux n'excéderait pas 10 000 \$.

Par ailleurs, une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), volet Projets particulier d'amélioration (PPA), d'un montant de 75 000 \$ relatifs à des travaux de voirie à effectuer, a été déposée.

En définitive, l'avis de motion et le dépôt de projet décrétant une dépense de 507 800 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Loriots ont été approuvés.

Soutien pour la protection des lacs

Un mandat dans le cadre du Programme estival d'accompagnement de protection des lacs pour l'été 2021 a été octroyé au Centre régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) au montant de 18 000 \$ taxes en sus. Cette demande fut formulée par l'organisme l'Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS).

Un autre soutien financier a été octroyé directement, fois-ci, à l'ABVLACS, au montant maximal de 4 000 \$ pour les frais de laboratoire du programme Réseau de surveillance des lacs (RSVL), un programme gouvernemental.

Logement pour les pompiers

Une vingtaine de personnes ont déposé leur *curriculum vitae* dans le cadre d'un concours d'embauche pour combler quelques postes de pompiers. Trouver un logement devient un enjeu majeur pour qui veut appliquer sur ces postes. Le respect du schéma de couverture de risque pour la rapidité des interventions est mis en cause pour un pompier qui demeure trop loin. Un appel est lancé à tout propriétaire qui pourrait offrir une location.

Période de questions

Nappe phréatique - Une citoyenne a demandé les résultats de l'étude en cours concernant la nappe phréatique de Sainte-Anne-des-Lacs. Cette étude, selon le conseiller Lamarche, a été réalisée dans les Laurentides et non pas dans la Municipalité. Il essaiera de présenter un document à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil.

Licence d'animaux - Une autre question a concerné la licence pour les chiens. En réponse, le directeur général a concédé que ce dossier aurait dû être traité depuis un certain temps. Il disait espérer régulariser la situation d'ici quelques mois.

Candidatures aux élections - Un citoyen a émis le souhait de connaître la position des membres du Conseil quant à leur mise en candidature respective pour les élections 2021. Les questions d'ordre politique ne peuvent être discutées en séance du Conseil, selon la mairesse. Il n'en tient qu'à cette personne de s'adresser personnellement aux élus.

Chemin des Capelans (SADL) et des Poètes (Prévost)

- M^{me} Carrier a questionné la mairesse au sujet de l'achat d'un terrain sur le chemin des Capelans. Selon elle, l'intention sous-jacente était de faire une ouverture jusqu'au chemin des Poètes situé à Prévost. Elle désirait en avoir la confirmation.

«C'est dans nos plans. Par contre, on est associé à la ville de Prévost qui doit collaborer dans ce projet qui concerne les situations d'urgence. Des études de faisabilité ont été faites pour que ce chemin en soit un d'urgence seulement», a expliqué la mairesse.

Une opposition de visions

Jacinthe Laliberté

Un budget qui n'a pas fait l'unanimité et dont la dissension de certains membres fut indéniable. Les uns ont opté pour la prudence, les autres pour aller de l'avant, des visions diamétralement opposées.

La séance du Conseil fut assez mouvementée en ce 21 décembre lors du dépôt du budget: la demande de vote, l'opposition de trois conseillers et au final, l'obligation pour la mairesse d'user de son droit de vote. Dans une atmosphère tendue, le budget fut adopté.

Ces conseillers, Luce Lépine, Sylvain Harvey et Serge Grégoire étaient du même avis et exprimaient les mêmes réticences face à ce budget: une augmentation substantielle de 10% des dépenses, une gestion des chemins discutable et, finalement, la création de postes permanents dans un temps d'incertitude économique.

Les trois opposants ainsi que la mairesse Monique Laroche-Monette ont bien voulu partager, avec le *Journal*, leurs opinions sur ce litige.

Dissemblance de visions

D'où vient cette divergence d'opinions? Il faut se rappeler que l'achat d'un tracteur pour le déneigement, auquel se sont vivement opposés ces trois mêmes conseillers, fut un des

premiers bras de fer que le Conseil a connu depuis fort longtemps.

Pour le conseiller Sylvain Harvey, ce budget allait à l'encontre de sa conception d'une saine gestion, d'où sa dissension: «En gros, je m'oppose aux nouvelles orientations des travaux publics. Par mon vote, je voulais clairement manifester mon opposition. Il y a des impacts extrêmement importants pour la Municipalité. Nous ne sommes pas au courant de ce qui se passe dans ce département, et ce, même si j'ai assisté, depuis huit mois, à toutes les réunions bien que je ne sois pas le représentant élu au comité des travaux publics». Serge Grégoire, quant à lui, a confirmé qu'un changement s'est opéré depuis un certain temps. Les visions ne sont plus les mêmes. «Non seulement, pour certains membres du Conseil, il faut donner plus de services, mais il faut aussi les donner plus rapidement. Cette façon va à l'encontre de la gestion administrative prévoyante que nous avons.

Maintenant, nous dépensons sans compter.»

Certaines décisions du Conseil sont, pour lui, inadmissibles dont l'augmentation des dépenses de 10% et un budget rendu à plus de 6 millions: «Si on a une augmentation de 10% chaque année, pendant les sept prochaines années, le budget va doubler. Il va être au-delà de 12 millions», a complété M. Grégoire pour une meilleure compréhension.

Le point de vue de la mairesse fut quelque peu différent: «Notre Conseil doit s'ajuster. Nous avons des lacunes administratives. Il faut adopter de nouvelles procédures. Une augmentation de 1,5% des taxes c'est peu, c'est un tour de force, il faut se mettre à jour, c'est le résultat de nos actions antérieures.»

Les chemins, source de discord

L'an passé, la réfection des chemins a été retirée du budget pour se retrouver dans le Programme triennal d'immobilisations, section des emprunts. Un transfert qui, de prime abord, ne semble pas litigieux.

Selon la mairesse, la façon de penser doit changer. Vaut-il mieux payer pour faire un meilleur travail ou faire juste un travail de «pat-

chage»? Une question à laquelle elle répond sans hésitation: «Il faut faire un chemin par année, mais correctement. Il ne sera donc plus à refaire pour les 25 prochaines années. Avant, l'argent pour les chemins provenait des surplus, maintenant, toutes les Municipalités font des emprunts pour ne pas utiliser leur surplus.»

Luce Lépine a poussé un peu plus loin sa réflexion: «Oui, il faut passer par un emprunt, mais il faudra éventuellement le payer. Non seulement le budget dédié aux Travaux publics n'a pas été réduit, il a même été augmenté de 39%. De plus, un budget d'Immobilisations de 1 500 000 \$ pour les infrastructures routières a été ajouté.»

La position de Sylvain Harvey est sans équivoque. Celui-ci veut en débattre: «Je suis un de ceux qui pensent qu'il faut améliorer nos chemins, mais pas de la façon dont on le fait. S'il y a un plan, je ne sais pas qui a ce plan et où il est. Je l'ai demandé et je n'ai reçu à ce jour ni plan, ni échéancier. L'important est de savoir quels sont les vrais impacts.»

Gestion des ressources humaines

La création de postes permanents autant à la direction qu'aux

employés fut un autre objet de discord. L'idée mairesse véhiculée visait la rentabilité des ressources humaines.

Pour Luce Lépine, l'ajout de personnel apportera des dépenses supplémentaires. L'embauche d'une équipe saisonnière de quatre employés ne serait pas nécessaire, un ou deux suffiraient pour l'instant, le temps de voir à l'organisation.

Forte de son expérience de gestionnaire, elle renchérit: «Pour se promener d'un chantier à l'autre, il faudra des camions pour transporter les hommes de la voirie. Les véhicules de la Municipalité seront réquisitionnés par les employés réguliers, qu'arrivera-t-il à la deuxième équipe? Cela veut dire location de camions et coûts pour l'entretien de ces véhicules.»

La mairesse a présenté un avis contraire. Pour elle, la gestion des ressources humaines, présentement, montre certaines lacunes. Continuer à encourager les sous-traitants est possible, mais faire travailler les employés municipaux avant les sous-traitants sera à long terme plus avantageux.